

# Tout savoir sur... Sûr de tout savoir

## **NBI SEQUESTREE, NBI RETROUVEE !**

En octobre 2022, la FSU a édité une publication relative à la **Nouvelle Bonification Indiciaire** à destination des agents exerçant leurs fonctions **dans les quartiers et les réseaux d'éducation prioritaire**.

A la suite de notre action, plusieurs agents nous ont contactés.

Après étude des différents dossiers, nous avons pu constater que certains agents pouvaient prétendre à un **rappel allant jusqu'à 600 points d'indice** ! (Valeur du point en 2023 : 4,85 €. En 2017 : 4,686025 €). **Le tout majoré des intérêts au taux légal.**

## **NBI "zone R.E.P.", c'est gagné !**

**A ce jour, 14 agents ont exercé un recours administratif préalable et ont obtenu satisfaction.**

Il s'agit tout simplement d'une démarche pour faire valoir les droits des agents. **Des droits qui ont été bafoués par l'ancienne municipalité et que la nouvelle municipalité s'était bien gardée d'appliquer.**

Les agents concernés ont reçu un arrêté d'attribution de la NBI à titre rétroactif. Toutefois, nous déplorons le fait que **le Maire ait décidé de verser ce rappel avec un étalement sur 4 ans, soit jusqu'en 2026, période des élections municipales !**

**Bien entendu, cette décision est illégale ! Les actes pris par l'autorité communale sont exécutoires de plein droit.**

Nous rappelons aux agents que cette dépense fait partie **des dépenses obligatoires** et que **ce rappel doit être versé en une seule fois**. La FSU pourra assister les agents pour **alerter le trésorier principal municipal et effectuer un recours indemnitaire en cas de nécessité.**

**La FSU sera attentive à l'application immédiate des arrêtés et veillera à ce que les intérêts soient versés aux agents.**

Notre action a permis à tous les agents remplissant les conditions de bénéficier d'un rappel "NBI" REP, accueil ou encadrement. Toutefois, nous avons constaté qu'à l'époque, une poignée de privilégiés en bénéficiait... **depuis 2006** ; ces agents s'étaient bien gardés de l'ébruiter !

## **LA FSU TERRITORIALE**

**NBI : portée disparue ?**



## ***Incidence sur la retraite***

La non-application de cette disposition depuis 2006 a une incidence non négligeable sur la retraite des agents qui ont perdu des années de NBI, (soit 17 ans de NBI en ZUS, quartiers prioritaires... soit plus de 2000 points d'indice pour certains agents).

Le syndicat FSU veillera à ce que la situation administrative des agents soit régularisée auprès des caisses de retraite.



## ***Les conseils de la FSU : Agir !***

Contactez la FSU : Pourquoi ?

- parce que la FSU a initié cette opération et détient les éléments,
- afin de ne pas vous tromper ou rater une étape dans les démarches,
- afin de bien réclamer tout votre dû sur la bonne durée, évaluer le manque à gagner,
- afin de bénéficier de son expertise,
- afin d'avoir une aide personnalisée et un suivi total de l'opération.

